



Il n'est de richesses que d'hommes

Jean Bodin

Publié sur Valeurs Actuelles (<http://www.valeursactuelles.com>)

[Accueil](#) > Les pièges du photovoltaïque

Les pièges du photovoltaïque

Par Marie de Greef Madelin
Créé le 08/04/2010



Les panneaux solaires, solution miracle ou miroir aux alouettes ? Il vous faudra bien calculer avant d'investir.

Après la spectaculaire floraison des éoliennes dans les champs de France, voici que les panneaux photovoltaïques apparaissent sur les toits de supermarchés, hangars, bâtiments agricoles, maisons... Fin 2008, la France comptait 22000 installations de panneaux permettant de produire de l'électricité grâce au soleil. En un an, leur nombre a quintuplé ! Le rythme s'accélère : EDF reçoit environ 3000 demandes d'installations nouvelles chaque jour, si bien que le seuil des 100000 installations sera vraisemblablement dépassé en 2010. Bulle spéculative ?

Ce subit engouement pour le solaire est dû aux pouvoirs publics. À coups de propagande écologique et de développement durable, ils ont très largement favorisé ces installations, incitant dès 2005 les particuliers – à commencer par les agriculteurs – à produire de l'électricité à partir de panneaux photovoltaïques installés au sol ou sur les toitures des bâtiments. Pour cela, le gouvernement a prévu une enveloppe de 2 milliards d'euros par an pendant vingt ans. Le prix d'une dizaine d'EPR au total ou d'un porte-avions par an, comme le fait remarquer Philippe Hansen, normalien et professeur en classe préparatoire scientifique.

Première mesure d'encouragement, la carotte fiscale. Un crédit d'impôt permet de déduire jusqu'à 50 % du prix de l'installation (avec un plafond de 8 000 euros pour un célibataire et de 16000 euros pour un couple). Cet avantage fiscal est parfois majoré par les collectivités locales. Attention toutefois, ce crédit d'impôt s'applique aux dépenses de matériel, et non à la main-d'oeuvre.

Pour attirer le chaland, le gouvernement garantit aux investisseurs le prix d'achat de la production d'électricité des panneaux : EDF s'engage à acheter pendant vingt ans l'électricité produite à des prix fixés chaque année. Début février, le gouvernement a revu à la baisse les tarifs imposés : le kilowattheure est passé de 60 à 58 centimes pour les équipements intégrés dans les toitures de logements neufs ou anciens (installations inférieures à 3 kilowatts) ainsi que pour ceux des établissements de santé ou d'enseignement construits depuis moins de deux ans. Les autres constructions – sur les sites industriels ou dans les exploitations agricoles – voient leur tarif réduit de 30%, à 50 centimes pour les équipements anciens et à 42 pour les nouvelles installations.

Cette révision à la baisse a pris de court industriels et agriculteurs, qui voyaient dans la production d'électricité photovoltaïque une manne financière. L'arrêté prévoit aussi l'annulation de tous les projets déposés depuis le 1er novembre 2009 : les investisseurs devront reformuler leur demande aux nouvelles conditions tarifaires, moins attrayantes. Cela concernerait plus de 23 000 dossiers, qualifiés en fin d'année de "spéculatifs" par le gouvernement. L'objectif est de freiner le développement de la filière, sachant qu'EDF achète 40, 50 ou 58 centimes un kilowattheure qu'elle revend ensuite aux abonnés au prix de... 10 centimes ! La différence est facturée pour partie à tous les consommateurs via la "contribution au service public de l'électricité", le solde est couvert par l'enveloppe gouvernementale.

Un budget de 18 000 euros amorti en neuf ans, en théorie

Compte tenu de l'augmentation de la demande, le prix des panneaux photovoltaïques a sensiblement baissé ces derniers mois. Pour couvrir un toit de 20 mètres carrés permettant de produire 3 kilowatts, il faut désormais compter 18000 euros, contre 24000 fin 2008. Sur la base d'un revenu de la production d'électricité pouvant aller jusqu'à 2000 euros annuels, le retour sur investissement s'établit à neuf ans – voire moins pour les particuliers vivant dans l'est de la France, qui bénéficient des prix encore plus compétitifs des installateurs allemands.

Voilà pour la théorie. Mais gare aux mauvaises surprises, à commencer par les frais annexes ! Le raccordement au réseau électrique et l'installation d'un compteur coûtent de 300 à 2000 euros s'il faut creuser une tranchée. À cela, il faut ajouter le prix de l'abonnement annuel (60 euros), éventuellement les intérêts de l'emprunt souscrit et les frais d'entretien et/ou de réparations. Au bout de dix ans, il peut être nécessaire de changer l'onduleur, appareil électronique qui transforme le courant continu en courant alternatif et vaut environ 1200 euros.

« Ma première réflexion a été de me tourner vers l'éolien, mais il s'est avéré qu'il n'y avait pas assez de vent. Alors, on m'a conseillé une option encore confidentielle en France : le suiveur solaire, également appelé héliostat ou tracker », raconte Didier Michaud, président du Groupement des particuliers producteurs d'électricité photovoltaïque. Cette petite station, fixée au sol et non sur les toits, lui a coûté un peu plus de 16 000 euros (dont 8000 de crédit d'impôt). Elle lui permet de produire jusqu'à 3 kilowatts. Cette année, avec la nouvelle réglementation, EDF lui achète l'intégralité de sa production 58 centimes le kilowattheure (contre 60 en 2009 et 59 en 2008), ce qui représente un revenu annuel de l'ordre de 1800 euros. Il pense rentabiliser son investissement en huit ans.

Tous les particuliers n'ont pas cette chance. Faute d'information, certains ont découvert que le manque d'ensoleillement ne permettait pas d'assurer le revenu annoncé, ce qui retarde de plusieurs années la rentabilité de l'investissement. En moyenne, la productivité atteint 900 kilowattheures par mètre carré de panneau photovoltaïque et par an dans le nord de la France, et 1200 dans le Sud. C'est pourquoi, à regarder les cartes de production, les installations sont concentrées dans le Sud.

C'est aussi dans le Sud que se sont multipliés les soi-disant professionnels spécialisés dans la vente des packs solaires qui comprennent l'installation et le financement des panneaux. Certains sont parfois de simples intermédiaires qui ne sont là que pour prendre une marge. Certains packages, vendus sur la base de rendements spectaculaires de 10 à 15 % par an, sont facturés 30 000 euros. À Avignon, la société BSP a été attaquée pour escroquerie ; elle aurait abusé environ 500 personnes en leur vendant plus de 28000 euros des installations qui valaient au mieux 15 000 euros. Cette entreprise, dont la liquidation a été prononcée début janvier, était liée à la société de financement Sofemo, une filiale du Crédit mutuel, qui proposait des taux de financement à 11%, ce qui portait l'investissement global à... 35 000 euros. Pis, certaines installations n'ont jamais été mises en service. « Dans certains cas, les toits fuyaient », raconte Didier Michaud, qui recommande de prendre conseil auprès d'experts sur le site Internet forum-photovoltaïque.fr (17000 membres).

Choisir la bonne entreprise ne va pas de soi, car l'installation nécessite des experts compétents. Dans un premier temps, on retire la couverture du toit pour poser les liteaux. Sont ensuite fixées des planches d'étanchéité et des rails pour accrocher les panneaux photovoltaïques qui seront raccordés à l'onduleur.

« La France est le seul pays à vouloir développer le photovoltaïque intégré en lieu et place de la toiture. Or, les installations ne garantissent pas l'étanchéité », poursuit Didier Michaux. De plus en plus d'experts craignent de ce fait une hausse des primes d'assurances habitation pour couvrir les risques d'inondation. La France est aussi le seul pays à imposer plusieurs tarifs de rachat de l'électricité par EDF au lieu d'un prix unique. La limite au développement de l'électricité solaire tient à la pérennité de ces tarifs bonifiés. Dès 2012, les prix pratiqués pour les particuliers baisseront d'au moins 10 %. La rentabilité financière sera alors plus difficile à démontrer... **Marie de Greef Madelin**

[Partager](#) [1]

Photo © SIPA

[Économie](#)

URL source (Obtenu le 11/04/2010): <http://www.valeursactuelles.com/actualit%C3%A9s/%C3%A9conomie/pi%C3%A8ges-photovolta%C3%AFque.html>

Liens:

[1] <http://www.facebook.com/sharer.php>